REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DES REFORMES ADMINISTRATIVES ET DE LA PROMOTION DE LA FEMME

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA PREVISION ET DE LA MAITRISE DES EFFECTIFS

Décret n° /MFPRAPF/DGFP/DPME-SR.

portant intégration, nomination, titularisation à titre exceptionnel et versement de monsieur ABINYAH(Emery Didier) dans les cadres des services sociaux (enseignement)

(régularisation)

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VISAS:

Vu l'acte fondamental;

Vu la loi nº 021-89 du 14 novembre 1989 portant refonte du statut général de

la fonction publique;

Vu le décret n° 63-81/FP-BE du 26 mars 1963, fixant les conditions dans lesquelles sont effectués les stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires;

Vu le décret n° 67-50/FP-BE du 24 février 1967, réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations,

intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements ;

Vu le décret n° 67/304.MT-DGT du 30 septembre 1967 modifiant le tableau hiérarchique des cadres de la catégorie A de l'enseignement secondaire, abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 19, 20 et 21 du décret n°64-165 du 22 mai 1964, fixant le statut commun des cadres de l'enseignement;

Vu le décret n°91-49 du 5 mars 1991, fixant les échelonnements indiciaires

des fonctionnaires et agents contractuels de l'Etat;

Vu le décret n° 94-769 du 28 décembre 1994, portant suspension des effets financiers à la suite d'une titularisation, d'un reclassement, d'un avancement, d'une révision de situation administrative ou de toute autre promotion ;

Vu le décret n°98-187 du 18 juin 1998, portant délégation de pouvoir au

ministre de la fonction publique et des réformes administratives ;

Vu le décret n°99-1 du 12 janvier 1999, portant nomination des membres du

ouvernement;

Vu le décret n° 99-50 du 3 avril 1999, portant versement des agents civils de l'Etat dans la classification prévue par la loi n° 021-89 du 14 novembre 1989, portant refonte du statut général de la fonction publique;

Vu l'arrêté n° 2087-FP du 21 juin 1958, fixant le règlement sur la solde des

fonctionnaires:

Vu la note ce service n° 0416/MENRSTET/CAB/DGASG du 1^{er} avril 1996, portant recrutement de l'intéressé en qualité de volontaire de l'enseignement ;

Vu le dossie de candidature constitué par l'intéressé;

DECRETE:

94

...

e, des Finat

Article 1: Monsieur ABINYAH (Emery Didier) né le 17 décembre 1969 à Pointe-Noire, titulaire es sciences, option: mathématiques pures, obtenue à l'université Marien d'une maîtrise NGOUABI, est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des services sociaux (enseignement), au grade de professeur des lycées stagiaire, indice 790, pour compter du 10 mars 1997, titularisé exceptionnellement, nommé professeur certifié des lycées de 1ª échelon, indice 830, ACC = néant, pour compter du 10 mars 1998, et mis à la disposition du ministère de l'enseignement primaire, secondaire et supérieur chargé de la recherche scientifique.

Article 2: L'intéressé est versé dans les cadres de la catégorie I, échelle 1, 1 ere classe, 1 er échelon, indice 850 ACC = néant, pour compter de la date de titularisation, en application du décret nº 99-50 du 03 avril 1999 susvisé.

Article 3: Conformément au décret nº 94-769 du 28 décembre 1994 susvisé, le versement et la titularisation ne produisent aucun effet financier jusqu'à nouvel ordre.

Article 4 : Le présent décret qui prend effet du point de vue de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées et de la solde pour compter du 1er janvier 2000, sera enregistré, publié au journal officiel de la République du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 27 Septembre 20

Par le Président de la République

Denis SASSOU-NGUESSO

La ministre de la fonction publique. des réformes administratives et de

LE MINIS

promotion de la femme

Le ministre de l'économie, des finances et/du budget

Jeanne DAMBENDZI

Mathias DZON

Le ministre de l'enseignement primaire, secondaire et supérieur chargé de la recherche scientifique

AMPLIATIONS:

JORC 1 3 DGFP/DPME MFPRAPF-SST DGB 2 DGCF 2 MEPSSRS 2 DPAA INTERESSE DOSSIER

Pierre NZILA

SGG/BC ARCHIVES